

## Fiche d'intention rencontres artistiques 2025

### Vous souhaitez participer ?

Remplissez cette fiche d'intention, présentant votre structure, ou votre profil, expliquez-nous pourquoi vous souhaitez travailler avec l'un des artistes en particulier et les thèmes que vous souhaitez aborder cette année !

**Chaque fiche doit impérativement concerner un seul artiste/journaliste.**

### Présentation

#### Référent de la demande :

Nom / prénom :

Mail :

Téléphone :

Adresse de correspondance :

#### Quelques mots sur votre structure :

Structure demandeuse :

Votre rôle dans la structure :

Lieu d'accueil des publics :

Responsable de la structure :

Présentation de la structure :

#### Vos publics : (nombre de personnes concernées, âge moyen, spécificité...)


**Vous aimeriez expérimenter un geste artistique avec :**

(Merci de cocher la case correspondante)

- ERIK CHEVALIER : Vidéaste-Plasticien**
- ORIANE DUBOZ : Artiste textile-photographe**
- FANNY ALIZON : Artiste pluridisciplinaire**

**Vous aimeriez expérimenter un geste journalistique avec :**

(Merci de cocher la case correspondante)

- JEANNE SAVIGNAT : Journaliste**

**Les raisons qui vous amènent à vouloir expérimenter avec cet artiste/journaliste :**


**Les thèmes que vous aimeriez aborder et vos envies pour cette édition :**


**Avez-vous ou vos publics des besoins / demandes spécifiques ?**


Pour rappel, la fourniture du petit matériel nécessaire à la réalisation du projet est à votre charge.

**La fiche ainsi que l'invitation (facultative) sont à renvoyer avant le dimanche 1<sup>er</sup> décembre 2024**

- Un exemplaire à la CAPSO :

Par mail : [serviceculture@ca-pso.fr](mailto:serviceculture@ca-pso.fr)

Par voie postale : CAPSO – Service Action Culturelle- RENCONTRES ARTISTIQUES - 2 rue Albert CAMUS  
CS 20079 - 62968 LONGUENESSE CEDEX

- Si vous êtes enseignant(e) de l'Education Nationale, une copie à l'Inspection de votre circonscription.

La coordination des rencontres artistiques prendra contact avec vous, que la proposition soit acceptée ou non, courant janvier 2025.